

Appel à candidature pour octroi de bourses d'études supérieures destinées aux jeunes filles

Énergie pour les Droits de l'Homme Sénégal « EDHS » offre des bourses partielles aux étudiantes qui souhaitent poursuivre leurs études de troisième cycle.

Les étudiantes qui ont terminé leurs études jusqu'au baccalauréat et qui ont l'intention de poursuivre leur formation en accédant à l'université ou en s'inscrivant à un cours de formation peuvent demander la bourse et, si elles doivent se déplacer loin de leur résidence, le service de logement. La bourse peut également être demandée par les étudiantes inscrites en deuxième et troisième année.

La bourse est partielle et son montant peut varier en fonction de plusieurs facteurs: les besoins, la présence ou l'absence d'autres aides aux études, les fonds collectés annuellement par l'association pour le projet. Le montant qui sera versé sera communiqué en même temps que l'annonce de la lauréate (ou des lauréates en cas d'égalité), et il sera indiqué dans le contrat à signer par les deux parties.

Délai

26 novembre 2023

Universités

Les bourses se rapportent à l'année académique 2023/2024 et, aux fins de la candidature aux bourses, tous les lieux de cours activés dans les universités publiques et privées reconnues par l'État sont retenus.

Conditions

Les étudiantes qui souhaitent demander les prestations prévues dans le présent appel doivent remplir les conditions suivantes au moment de la demande:

- Joindre le plan d'études et les résultats obtenus au cours des années précédentes si la demande est présentée pour des années universitaires postérieures à la première année.
- Joindre les documents relatifs à l'acceptation par l'université ou l'organisme de formation, ainsi que le montant des frais d'inscription.

Aux fins de l'attribution de la bourse et du service de logement, il est également nécessaire d'indiquer :

- Le prénom, le nom et l'adresse de la candidate
- Le nombre de membres du ménage de la candidate, et parmi eux combien sont mineurs, combien sont travailleurs et combien ont un diplôme universitaire.
- Si la candidate ou son ménage dispose d'un logement dans la ville où se trouve l'université ou l'établissement de formation.
- Préciser si on bénéficie déjà d'une bourse d'études et de quelle institution elle provient.

Conditions d'attribution des bourses

Énergie pour les Droits de l'Homme Sénégal « EDHS » est une organisation à but non lucratif active au Sénégal (Pikine Est, Malika, villages Sossop, Ndiadiane, Tattaguine, Bandolou, Tanda Bar). Il est obligatoire, pour obtenir la bourse d'études, de s'engager dans des activités réciproques avec l'organisation. Pour connaître les projets actifs dans les différents pays, voir l'[Annexe 2](#). Par exemple: donner des cours mensuels liés à vos études pour les femmes de Keur Marietou; devenir volontaire dans les campagnes en cours, etc... Décrivez, dans cette rubrique, comment vous souhaitez restituer vos connaissances, combien de temps vous pensez pouvoir consacrer à l'Association, et les résultats que vous espérez pour la communauté bénéficiaire.

Soumission de la demande et des pièces jointes

Pour déposer un dossier de candidature à l'attribution de la bourse et du service logement, vous devez également déposer :

- Lettre de motivation.
- Estimation du temps que vous souhaitez consacrer aux activités d'Énergie pour les droits de l'homme et dans quelles activités vous souhaitez vous engager.
- Estimation des dépenses que vous engagerez: frais de scolarité; matériel pédagogique; déplacements; cantine; location de salle, etc.

Une lettre de présentation (facultative) d'un enseignant qui a supervisé la jeune fille pendant l'année peut être incluse dans la documentation et sera prise en compte à des fins d'évaluation.

La documentation et le dossier de candidature complété – disponible sur ce lien ([Annexe 1](#)) – doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante: bourses@energiaperidiritiumani.it.

Délais de dépôt des candidatures

Les candidatures peuvent être soumises jusqu'au 26 novembre 2023.

“Type d'étudiante” aux fins de la bourse

Le montant de la bourse est différencié en fonction des types d'étudiant suivants:

- **Sur le campus.** Résidente dans la commune où se déroule le cycle d'études/de formation. Ces étudiantes peuvent demander seulement la bourse d'étude sans le service du logement.
- **Banlieusarde.** Résidente dans une autre commune que celle où se déroule son cycle d'études/de formation, accessible par les transports publics. Ces étudiants peuvent uniquement demander la bourse (y compris le remboursement des frais de voyage) sans le service du logement.
- **Étudiante déplacée.** Résidente d'une commune autre que celle où se déroule leur cycle d'études/de formation et qui n'est pas accessible par les transports publics. Ces étudiantes peuvent demander à la fois la bourse et l'aide du service du logement. Pour obtenir le second remboursement, ils devront présenter les factures de location du logement.

En cas de changement de résidence après la présentation de la candidature, l'association Énergie pour les Droits de l'Homme Sénégal, responsable de l'octroi de la bourse, doit en être informée.

Durée des prestations

La durée de la bourse est d'une année académique. Si la candidate souhaite bénéficier de la bourse pour les années suivantes, il lui suffit de soumettre à nouveau sa candidature.

Conditions d'exclusion

Les cas suivants constituent des motifs d'exclusion:

- Le non-respect des délais de dépôt du dossier de candidature complet, à remettre au plus tard le **26 novembre 2023**.
- L'absence des pièces jointes requises dans le dossier de candidature.
- L'absence de la copie recto et verso de la carte d'identité.
- Les candidatures qui ne sont pas complétées selon les modalités énumérées dans le présent appel ne seront pas acquises aux fins du concours.

Renonciation aux prestations

Après avoir rempli et soumis la demande de bourse et de service de logement, il est possible de renoncer aux prestations avant la fin du premier semestre.

Modalités de sélection

Les sélections se dérouleront en deux étapes. Dans un premier temps, le comité de sélection – composé de membres d'EDHS et d'un professeur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar – évaluera les candidatures sur la base de la documentation reçue (27 novembre – 31 décembre 2023). Dans un second temps, les candidats ayant passé la phase 1 seront interviewés sur des plateformes digitales (1 – 15 janvier 2024).

Communication des lauréats des bourses

La notification de la ou des lauréates de la bourse sera faite avant la fin du mois de **janvier 2024**. Dans le cas où les boursières renonceraient à leurs avantages, on poursuivra la notification aux candidates suivantes comme dans l'ordre de la liste de classement.

Modalités de versement de la bourse

La bourse sera versée en trois tranches:

40 % de la somme sera versée au moment de l'annonce de la lauréate ou des lauréates, sur présentation de la documentation attestant de l'acceptation par l'université et de la facture de paiement émise par cette dernière en vue de l'inscription.

30 % de la somme sera versée à la fin du premier semestre. La documentation des examens passés et un rapport d'avancement sont exigés.

Le 30% restant sera versé à la fin de l'année académique, sur présentation du livret d'études, du nombre d'examens passés et des justificatifs des dépenses encourues au cours de l'année. Un rapport sur les activités de réciprocité avec l'Association devra également être joint.

Le début du parcours universitaire doit avoir lieu dans les trois mois suivant la date de proclamation, sous peine de déchéance de la bourse, sauf pour des raisons particulièrement graves.